

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LAVOIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le conseil municipal de Saint-Hilarion, à sa séance ordinaire du 8 juin 2026, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 484
RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi, soit le jour de sa publication.

**DONNÉ À SAINT-HILARION, CE TREIZIÈME (13^e) JOUR DU MOIS DE JUILLET
DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nathalie Lavoie', is written over a horizontal line.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière